



Aidez moi, je vous en supplie!

Par **sofia75015**, le **30/01/2011 à 23:01**

Bonjour,

Voilà mon problème:

Il y a quelques années de cela (2006), mon ex-petit ami voulait m'offrir une voiture.

A cette époque je tentais de passer mon permis de conduire.

Pour me l'offrir, il avait besoin d'une sorte de procuration qui disait que l'immatriculation de cette nouvelle voiture serait à mon nom.

Je l'ai fait (alors que je n'avais pas encore mon permis mais je me disais que de voir la voiture, cela me motiverait!!!)

Nous nous sommes fiancés en 2007 et lorsque l'on a commencé à s'installer ensemble, il est devenu violent avec moi, un vrai dr gekil and mister hide.

Je l'ai quitté au bout de la troisième fois, j'ai essayé de porté plainte (car après mon départ, il m'a fait des menaces de mort sur mon répondeur) mais la police ne voulait pas, alors que j'ai fait écouté ces menaces! j'ai pu uniquement faire une main courante.

Bref, je ne vais pas raconté tous les détails (dépressions...)

Malheureusement pour moi, il a eu des amendes et donc forcément à mon nom puisque la voiture était à mon nom!

Je n'ai pas voulu les payer car je n'avais pas les moyens de le faire et de ce fait les huissiers me menacent.

A cause de tout ça, je n'ai jamais pu passer mon permis (je suis trop écoeurée) et à chaque fois je me dis que tous mes investissements seraient saisis donc je n'achète rien!

Je suis partie encore voir les policiers pour leur expliquer la situation, ils ne m'ont pas cru une seule seconde, alors qu'à l'époque je n'avais toujours pas de permis!

Je suis partie à la préfecture, on m'a donné un formulaire de cession de véhicule que j'ai rempli mais si l'autre partie ne signe pas, cela ne vaut rien!

J'ai envoyé un courrier recommandé avec AR aux huissiers mais toujours rien, pas de réponse.

Je suis en train de péter les plombs parce qu'il me semble qu'il circule toujours avec cette voiture sinon je ne comprends pas que l'huissier ne l'ai pas saisi!

Je ne peux pas discuter avec lui parce qu'il est cinglé et puis j'ai trop peur de lui, il n'a jamais digéré notre rupture!

J'ai trouvé ce site par hasard sur internet, c'est donc ma dernière chance, je ne sais plus quoi faire, sincèrement.

C'est une histoire qui me provoque des insomnies! Pourquoi avoir laisser pourrir la situation?

Parce que j'ai fait une grosse dépression et je me suis noyée dans le travail ...pour oublier cette période de ma vie!

Par avance merci pour vos réponses, je suis réellement motivée et plus forte maintenant pour affronter ce problème.

Est-ce trop tard?

Par **Laure11**, le **30/01/2011** à **23:07**

La facture de cette voiture est à quel nom ? au vôtre ?

L'immatriculation concerne la carte grise... et la carte grise n'est pas un titre de propriété, mais un titre de circulation.

C'est votre ex-ami qui a la voiture ?

Par **sofia75015**, le **30/01/2011** à **23:17**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse, ça me fait plaisir vous ne pouvez pas savoir!

Je n'étais pas avec lui quand il a acheté la voiture donc je pense que la facture est à son nom. La procuration concernait uniquement l'immatriculation de la voiture.

Et la voiture, je ne l'ai jamais gardé, je suis partie dans une autre ville, très loin de lui, avec ma valise le jour où je l'ai quitté.

Oui la voiture est toujours en sa possession.

Une personne m'a dit l'avoir vu circulant en plein centre ville.

Par **Domil**, le **30/01/2011** à **23:22**

Avez-vous été à la préfecture, voir un agent, pour expliquer la situation (CG à votre nom, pas la facture d'achat donc impossible de récupérer le véhicule, désir de ne plus être sur cette CG) ?

Par **Claralea**, le **30/01/2011** à **23:23**

Et pourquoi aurait-il eu besoin de votre procuration pour l'immatriculation de la voiture si celle-ci n'était pas à votre nom ? Connaissez vous l'endroit où il l'a acheté ? Avec son immatriculation, vous pourriez peut être leur demander duplicata de la facture

Par **sofia75015**, le **30/01/2011** à **23:29**

Je suis partie à la préfecture dès la réception du premier courrier mais le seul formulaire que l'on m'a remis, c'est un certificat de cession de véhicule.

J'ai expliqué la situation de A à Z comme je vous l'ai raconté mais on m'a dit que ce formulaire m'aiderait.

Je l'ai complété et je pensais que c'était bon mais j'ai continué à recevoir des courriers.

Par la suite, on m'a dit que ce document n'était pas valide si l'autre partie ne le signait pas

mais je ne peux pas le voir c'est impossible!Un CG jamais entendu parlé,qu'est ce que c'est s'il vous plait?

Merci pour votre attention, vraiment!

Par **Domil**, le **30/01/2011** à **23:35**

Vous avez vu quelqu'un à l'accueil ou un agent du service de l'immatriculation en particulier ?

Par **sofia75015**, le **30/01/2011** à **23:47**

@claralea:

D'après ce qu'il m'a dit, il l'a acheté à un particulier donc je ne pense pas qu'il avait une facture!

Il est très intelligent et moi j'ai été la reine des poires (je l'avoue).

Je ne pensais pas que j'allais subir tout cela.

Après ma rupture, j'ai appris que je n'étais pas la première à qui il avait fait ça et à chaque fois il revendait la voiture en Belgique...

Je regrette amèrement maintenant mais à l'époque où il m'avait demandé cela, je trouvais cela adorable de m'offrir une voiture.

Je ne pensais pas à mal, sincèrement!

Je ne pensais pas qu'on pouvait être capable de faire des choses pareilles.

Je croyais en la justice aussi parce que lorsque j'ai reçu la première lettre je suis partie voir la police!

Je voulais même porter plainte pour usurpation d'identité, on m'a ris au nez!

Pourquoi il a fait ça: peut être pour que je ne le quitte pas, je n'en sais rien et j'avoue qu'auparavant je vivais dans le monde des bisounours, plus maintenant!

Par **sofia75015**, le **30/01/2011** à **23:59**

@domil:

Oui j'ai vu quelqu'un à la préfecture et comme je vous l'ai dit:à part un certificat de cession de véhicule et me conseiller de voir un avocat(pas les moyens). Rien de plus je vous assure, j'ai vraiment essayé de faire ce que je pouvais pour contrer tout cela, mais personne n'a été capable de me répondre.

Porter plainte contre lui, je suis prête à le faire.

Il me fait peur sincèrement donc si je vais jusqu'au bout, je suis assez forte pour le faire mais il ne faut pas que je me trompe, c'est pour ça que je suis là...

Par **sofia75015**, le **31/01/2011** à **00:02**

@domil:

Pardon, je viens de comprendre CG=carte grise!

Je suis super stressée désolée!

Par **Claralea**, le **31/01/2011** à **00:04**

la CG est la carte grise

Pour savoir si la voiture est à votre nom, il faut que le certificat de cession entre le particulier qui a vendu la voiture et votre ex-ami soit mis à votre nom et comme il a eu besoin de votre procuration pour faire la carte grise, il y a de grandes chances pour que vous soyez bien la propriétaire de la voiture. Avec tout ce que cela comporte, c'est à dire payer les amendes.

Si vous arrivez à prouver que la voiture est bien votre propriété, vous pourrez au pire porter plainte pour vol, il n'avait pas le droit de partir avec une voiture qui ne lui appartient pas, mais vu le violent que c'est, j'imagine que vous avez peur.

Il faudrait réussir à vous débarrasser de cette voiture, qu'elle ne soit plus à votre nom